

# ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

### AURELIE FILIPPETTI MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

#### Communiqué de presse

Paris, le 25 juin 2014 N° 168

## Remise du rapport de Steven Hearn « Le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France »

Steven Hearn en collaboration avec Olivier SABY ont remis à Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique et Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication leur rapport sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France.

Évoluant dans un secteur représentant 3,2% de la richesse nationale, les entreprises culturelles sont créatrices d'emploi et participent de l'attractivité et du développement économique des territoires.

Basé sur plus d'une centaine d'entretiens menés auprès d'entrepreneurs, d'acteurs financiers, de responsables de dispositifs d'accompagnement et de représentants des pouvoirs publics, ce rapport dresse les constats suivants :

- malgré un niveau d'étude en général élevé, les entrepreneurs du secteur culturel sont peu formés à la création et à la gestion d'entreprises;
- leur motivation initiale est plus tournée vers la valeur et le sens des projets que vers leur rentabilité et leur profitabilité;
- la structuration de leurs projets est souvent hasardeuse, et peine à déboucher sur un projet d'entreprise construit, faute d'accompagnement et de compréhension des acteurs économiques et financiers ou de reconnaissance de leur capacité d'innovation ; leur projet commence souvent sous forme associative avant de déboucher vers une forme plus classique d'entreprise ;
- l'accès au financement en phase de développement reste un problème majeur qui entraîne beaucoup de défaillances.

Si au total les entreprises du secteur culturel rencontrent des difficultés de structuration assez similaires à celles de toutes les TPE/PME, leur développement semble plus difficile que la moyenne, car leur modèle d'affaires est mal assimilé et compris de ceux qui pourraient les accompagner.

Face à ces difficultés, le rapport formule plusieurs préconisations.

Les Ministres ont prêté une attention particulière aux points suivants en souhaitant leur apporter un appui particulier :

 favoriser l'accès des entreprises culturelles aux dispositifs d'aides et de financement de droit commun, quand elles en remplissent les critères : crédits impôt recherche, statut de jeune entreprise innovante, programme "french tech" développé par la Banque Publique d'Investissement pour favoriser le développement de l'innovation non technologique ;

- favoriser l'essor des entreprises culturelles qui se développent dans le champ de l'économie sociale et solidaire, notamment dans le cadre en cours de définition dans la loi ESS en cours de discussion au parlement;
- faciliter leur accès au financement, notamment en développant le partenariat entre la Banque Publique d'Investissement et l'IFCIC pour l'expertise des projets nécessitant un accès au crédit, au-delà des mécanismes de garanties et d'avances déjà existants;
- nouer un dialogue avec les collectivités régionales, sur la base des propositions du rapport, pour favoriser l'émergence de structures d'accompagnement des entrepreneurs du secteur en les incitant à la structuration de "clusters" régionaux, à l'exemple de ce que certaines collectivités ont déjà pu développer notamment dans le domaine du numérique ou du traitement de l'image;
- aider à l'organisation d'une convention des entreprises culturelles, afin de favoriser la structuration du secteur et de lui permettre de se positionner comme référent dans le dialogue national sur le développement économique;
- favoriser le développement d'une plate-forme internet ressource, en rapprochant les efforts de l'agence pour la création d'entreprises (APCE) et ceux de la Direction générale des médias et industries culturelles, qui a récemment édité "entreprendre dans les industries culturelles : le guide des dispositifs nationaux de soutien à la création et au développement des entreprises culturelles".

Les deux Ministres ont convenu de faire le point sur le développement de ce secteur et sur l'application des mesures retenues d'ici un an.

#### Contacts presse:

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG – 01 53 18 45 13 – sec.merpn-presse@cabinets.finances.gouv.fr
Cabinet d'Aurélie FILIPPETTI – 01 40 15 80 11 – service-presse@culture.gouv.fr